

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2021 ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **2 903 941,736 DT** et une valeur liquidative égale à **1^D,294** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » arrêtée au 31 Décembre 2021, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention que les emplois des liquidités et de quasi-liquidités représentent 20,38% de l'actif total au 31 décembre 2021, ce taux d'emploi est en dépassement du taux maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS ».

Responsabilités de l'auditeur

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons-en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Tunis, le 17 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes

Cabinet MS Louzir - Membre de DTTL

Mohamed LOUZIR

Bilan
Arrêté au 31 Décembre 2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

		Solde arrêté au	
	Notes	31-déc.-2021	31-déc.-2020
ACTIF			
AC1- Portefeuille titres		2 312 695,796	2 263 230,247
a Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	2 312 695,796	2 263 230,247
AC2- Placements monétaires et disponibilités	2	594 010,116	1 177 898,174
a Placements monétaires		0,000	0,000
b Disponibilités		594 010,116	1 177 898,174
AC3- Créances d'exploitation	3	7 784,575	8 426,745
Créances d'exploitation		7 784,575	8 426,745
TOTAL ACTIF		2 914 490,487	3 449 555,166
PASSIF			
PA1- OPERATEURS CREDITEURS	4	5 016,361	5 339,771
Opérateurs créditeurs		5 016,361	5 339,771
PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS	5	5 532,390	5 759,798
Autres créditeurs divers		5 532,390	5 759,798
TOTAL PASSIF		10 548,751	11 099,569
CP1 Capital	6	2 858 972,835	3 402 542,750
CP1- a Capital		2 858 972,835	3 402 542,750
CP2- Somme distribuables	7	44 968,901	35 912,847
CP2-a Résultat distribuable de l'exercice		45 073,324	24 171,144
CP2-b Régul. Résultat distribuable de l'exercice		-104,423	11 741,703
TOTAL ACTIF NET		2 903 941,736	3 438 455,597
Total ACTIF NET ET PASSIF		2 914 490,487	3 449 555,166

ETAT DE RESULTAT
Période du : 01/01/2021 au 31/12/2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
a Dividendes		71 364,885	40 283,869
PR 1-Revenus du portefeuille titres	8	71 364,885	40 283,869
PR 2-Revenus des Placements monétaires	9	30 244,007	28 170,851
Total des revenus de placements		101 608,892	68 454,720
CH1 Charges de gestion des placements	10	-49 031,016	-37 259,837
REVENU NET DES PLACEMENTS		52 577,876	31 194,883
CH2-a Autres charges d'exploitation	11	-7 504,552	-7 023,739
Résultat d'exploitation		45 073,324	24 171,144
PR4-a Régularisation du résultat d'exploitation		-104,423	11 741,703
Sommes Distribuables de l'exercice		44 968,901	35 912,847
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		104,423	-11 741,703
Variation des +/- values potentielles sur titres		102 123,686	145 539,466
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-6 580,297	-48 003,678
Frais de négociation de titres		-1 671,603	-3 604,366
Résultat Net de l'exercice		138 945,110	118 102,566

Etat de variation de l'actif net
Période du : 01/01/2021 au 31/12/2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	DU 01/01/2021 AU 31/12/2021	DU 01/01/2020 AU 31/12/2020
AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	138 945,110	118 102,566
a Résultat d'exploitation	45 073,324	24 171,144
b Variation des +/- values potentielles sur titres	102 123,686	145 539,466
c Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-6 580,297	-48 003,678
d Frais de négociation de titres	-1 671,603	-3 604,366
AN 2-Distribution de dividendes	0,000	0,000
AN 3-Transactions sur le capital	-673 458,971	1 032 061,972
a Souscriptions	8 947,029	1 110 290,503
Capital	6 985,375	912 097,217
Régularisation des sommes non distribuables	647,500	28 904,259
Régularisation des sommes distribuables	1 314,154	169 289,027
b Rachats	-682 406,000	-78 228,531
Capital	-554 379,019	-66 926,332
Régularisation des sommes non distribuables	-24 987,745	218,197
Régularisation des sommes distribuables	-103 039,236	-11 520,396
Droits de sortie	0,000	0,000
VARIATION DE L'ACTIF NET	-534 513,861	1 150 164,538
AN 4-Actif net		
A - en début d'exercice	3 438 455,597	2 288 291,059
B - en fin d'exercice	2 903 941,736	3 438 455,597
AN 5-Nombre de parts		
A - en début d'exercice	2 791 171,438	1 946 001, 553
B - en fin d'exercice	2 243 777,794	2 791 171,438
VALEUR LIQUIDATIVE	1,294	1,232
TAUX DE RENDEMENT	5,06%	4,76%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
31 DECEMBRE 2021**

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS :

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds commun de placement de catégorie Actions, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001, portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 24/02/2009, sous le N° 03-2009. Le fonds a été constitué le 15Septembre2009, sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144073/X/N/N/000.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances MAGHREBIA.

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est destiné à être un support à des contrats d'assurance vie en unités de compte d'ASSURANCES MAGHREBIA VIE, ainsi qu'en tant que support pour placement financier classique dont les parts sont distribuées par l'UNION FINANCIERE.

Le portefeuille du FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est exclusivement composé de :

- Dans une proportion de 80% de l'actif net, en actions des sociétés cotées,
- A hauteur d'une proportion de 20% de l'actif net, en liquidités et quasi-liquidités.

En date du 25 mars 2021, le « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier pour le changement du dépositaire du fonds désignant l'ARAB TUNISIAN BANK en tant que nouveau dépositaire en remplacement de l'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, l'agrément pour l'ajout de « Assurances MAGHREBIA Vie » en tant que nouveau distributeur des parts de « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » et aussi l'agrément pour le changement de la catégorie de « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » de FCP Mixte à FCP Actions.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- Le bilan,
- L'état des résultats,
- L'état de variation de l'actif net,
- Les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est tenue au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;

- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat, à mesure qu'ils sont courus.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et opérant dans les secteurs industriels et de services. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués, sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

5.4. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

II- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions et droits rattachés	Nombre de Titres	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif Net
AIRLIQUIDE	219	15 565,000	22 495,680	0,77%
ASSURANCE MAGHREBIA	4 537	263 321,001	289 837,171	9,98%
CEREALIS	14 968	80 707,410	134 726,968	4,64%
CITY CARS	6 237	59 395,157	68 132,988	2,35%
DELICE HOLDING	18 635	256 191,783	278 406,900	9,59%
ENNAKL AUTOMOBILES	6 958	77 900,202	85 165,920	2,93%
EURO-CYCLES	8 251	135 158,662	264 543,562	9,11%
LANDOR	7 403	55 088,460	65 146,400	2,24%
ONE TECH HOLDING (AA)	33 273	223 458,711	288 510,183	9,94%
PGH	24 505	187 646,254	279 160,960	9,61%
SAH	23 609	211 923,576	262 720,952	9,05%
SOTUVER	15 665	72 336,961	114 229,180	3,93%
SPDIT	716	5 314,650	6 064,520	0,21%
TELNET HOLDING	10 382	75 198,014	85 962,960	2,96%
TPR	9498	42 143,396	40 841,400	1,41%
UNIMED	3 636	35 169,346	26 750,052	0,92%
TOTAL		1 796 518,583	2 312 695,796	79,64%

Le coût d'acquisition du portefeuille titre s'élève au 31 Décembre 2021 à 1 796 518,583 DT contre 1 849 176,720 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une diminution de 52 658,137 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'Acquisition
Actions	219 135,610
TOTAL	219 135,610

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'Acquisition	Prix de cession	Remboursement	Plus ou moins-values réalisé
Actions	271 793,747	265 213,450	0,000	6 580,297
TOTAL	271 793,747	265 213,450	0,000	6 580,297

2. DISPONIBILITES

Les disponibilités en banque s'élèvent au 31/12/2021 à 594 010,116 DT, soit 20,46% de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 7 784,575 DT et en déduisant les dettes à court terme pour -10 548,751 DT, le taux d'emploi en disponibilités est ramené à 20,36% de l'actif net.

3. CREANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 7 784,575 DT, contre 8 426,745 DT au 31/12/2020 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires.

4. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 5 016,361 DT contre 5 339,771 DT au 31/12/2020 et se détaille ainsi:

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Gestionnaire	3 649,262	4 198,843
Dépositaire	1 367,099	1 140,928
TOTAL	5 016,361	5 339,771

5. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 5 532,390 DT contre 5 759,798 DT au 31/12/2020 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Conseil du marché financier (CMF)	245,966	283,812
CAC	4 292,609	4 515,100
Publication	200,000	200,000
Etat	793,815	760,886
TOTAL	5 532,390	5 759,798

6. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

Capital Au 31/12/2020		
Montant		3 402 542,750
Nombre de parts		2 791 171,438
Nombre de porteurs de parts		4
Souscriptions Réalisées		
Montant		6 985,375
Nombre des parts		6 985,375
Nombre des porteurs des parts entrants		0
Rachats Réalisées		
Montant		554 379,019
Nombre des parts		554 379,019
Nombre des porteurs des parts sortants		0
Capital Au 31/12/2021		
Montant (2)		2 855 149,106
Nombre des parts (1)		2 243 777,794
Nombre de porteurs de Parts		4

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

- (2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments le capital s'établit à 2 855 149 DT détaillé comme suit :

(2)	2 855 149,106
Résultat 2020 capitalisé	35 912,847
Régularisation du résultat 2020 capitalisé	-101 620,659
Variation des différences d'estimation	102 123,686
Plus ou moins-value réalisée sur cession des titres	-6 580,297
Régularisation des sommes non distribuables	-24 340,245
Frais de négociation des titres	-1 671,603
Capital au 31/12/2021	2 858 972,835

7. SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31 Décembre 2021 un montant de 44 968,901 DT contre 35 912,847 DT au 31 Décembre 2020 ; il se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Résultat Distribuable de l'exercice	45 073,324	24 171,144
Régularisations du résultat distribuable de l'exercice	-104,423	11 741,703
Sommes Distribuables des exercices antérieures	0,000	0,000
Sommes Distribuables de l'exercice	44 968,901	35 912,847

8. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 71 364,885 DT, contre 40 283,869 DT au 31/12/2020 et correspond aux dividendes reçus au titre des actions admises à la cote.

9. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 30 244,007 DT, contre 28 170,851 DT au 31/12/2020 et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

10. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2021 à 49 031,016 DT, contre 37 259,837 DT au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	43 618,313	33 108,335
Rémunération du dépositaire	5 412,703	4 151,502
TOTAL	49 031,016	37 259,837

11. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 7 504,552 DT, contre 7 023,739 DT au 31/12/2020 ; il se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Redevance CMF	2 939,954	2 237,757
Publicité et Publication	200,000	200,000
Services bancaires et assimilés	19,866	20,874
Impôts et taxes	8,400	8,400
Honoraires du commissaire aux comptes	4 336,332	4 556,708
TOTAL	7 504,552	7 023,739

II. AUTRES INFORMATIONS :

1. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINE

Données par part	2021	2020	2019	2018	2017
Revenus des placements	0,045	0,025	0,057	0,062	0,048
Charge de gestion des placements	-0,022	-0,013	-0,020	-0,023	-0,020
Revenu net des placements	0,023	0,012	0,037	0,039	0,028
Autres charges d'exploitation	-0,003	-0,003	-0,004	-0,004	-0,004
Résultat d'exploitation	0,020	0,009	0,033	0,035	0,024
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,004	-0,001	-0,002	0,000
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	0,020	0,013	0,032	0,033	0,024
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0,046	0,052	-0,048	0,035	0,012
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-0,003	-0,017	-0,050	-0,059	-0,027
Frais de négociation des titres	-0,001	-0,001	-0,001	-0,001	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,042	0,034	-0,099	-0,025	-0,015
Résultat Net de l'exercice	0,062	0,043	0,067	0,010	0,009
Droits d'entrée	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,042	0,034	-0,099	-0,025	-0,015
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,008	0,003	0,003	0,000
Sommes non distribuables	0,042	0,042	-0,096	-0,022	-0,015
Valeur Liquidative	1,294	1,232	1,176	1,240	1,229

Ratios de gestion des placements	2021	2020	2019	2018	2017
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,67%	1,46%	1,67%	1,67%	1,66%
Autre charge d'exploitation/ actif net moyen	0,26%	0,28%	0,28%	0,26%	0,31%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	1,53%	0,95%	2,66%	2,60%	1,98%
Actif net moyen	2 941 025,613	2 550 974,897	2 418 348,459	2 756 467,445	2 654 911,972

2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE :

2.1 REMUNERATION DU GESTIONNAIRE

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA SELECTACTIONS, moyennant une commission de gestion de 1,25 % HT calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

2.2 REMUNERATION DU DEPOSITAIRE

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,15% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 5 000 DT HT par an ;
- Une Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,15% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT.